



Rencontre organisations syndicales / Direction générale du 6 février 2012 sur la situation des Acheteurs Territoriaux

Compte-rendu de la CGT AFPA

Présents :

- Direction : Isabelle CASTAGNE (directrice des ressources humaines), Christophe GERARD (directeur d'Office), Françoise TIRILLY (en charge des relations sociales), Josette BRACHET (DRH)
- CGT : Jacques COUDSI, Martine PASQUIER
- Syndicats CFTD, FO et SUD

A l'occasion d'une longue présentation préalable des transformations opérées dans le fonctionnement des achats, la direction reconnaît qu'il y a bien eu une succession de dysfonctionnements dans le processus de recrutement des acheteurs. Mais elle n'a pas la même appréciation que les syndicats sur la gravité et sur l'ampleur de ces dysfonctionnements, et elle estime faire ce qu'il faut pour les résoudre

La CGT

- rappelle que le comportement de la direction a provoqué une crise de confiance avec les acheteurs territoriaux. Et à présent elle pose également un problème de confiance avec les syndicats : elle s'était engagée au CCE de la semaine précédente à intervenir pour faire cesser les pressions et ultimatums, ce qui n'a pas été fait. Au contraire, les pressions se sont renforcées ces derniers jours.
- demande que l'engagement pris dans le premier avenant signé par les acheteurs soit respecté. Rien ne justifie le retournement de la direction alors qu'un accord avait été trouvé avec les personnes concernées. La CGT se réserve la possibilité d'utiliser tous les moyens adéquats pour faire valoir les droits de ces salariés en cas de refus persistant de la direction.
- estime que la direction « a mis le feu » à l'ensemble de la ligne achats. Il y a le problème des acheteurs territoriaux. Mais il y a aussi celui des logisticiens approvisionneurs dont la direction a sollicité l'appui pour compenser les difficultés liées au système informatique, après avoir annoncé que leur emploi était voué à disparaître. Et il y a enfin la mise en œuvre désastreuse de SIHA qui prive les formateurs de la possibilité de passer des commandes et les stagiaires de la matière d'œuvre dont ils ont besoin pour se former. Cette situation crée une émotion considérable et légitime. La CGT estime que les salariés ont raison d'agir contre une telle pagaille : ils ne sont non seulement dans leur droit, mais ils exercent aussi un devoir, celui de défendre l'AFPA et ses usagers.

FO rappelle que, selon le code du travail, un avenant au contrat de travail doit être signé par la direction avant d'être soumis à la signature du salarié.

SUD estime que l'avenant n'a pas besoin d'être signé pour valoir engagement de la part de l'employeur.

Isabelle CASTAGNE reconnaît à nouveau les erreurs commises. Elle indique que 3 acheteurs territoriaux n'ont toujours pas signé l'avenant et qu'un d'entre eux l'a signé avec des réserves. Elle va reprendre la situation avec ces derniers.

Elle s'engage à intervenir pour arrêter les pressions par mails adressés aux RRH.

Elle annonce qu'une prime de 1 500 euros va être distribuée à tous les acheteurs.

Christopher GERARD « entend » la remarque faite au sujet des logisticiens approvisionneurs qui gardent un rôle important dans le processus.

Les syndicats soulèvent la question de la clause de mobilité et protestent contre son emploi systématique

Isabelle CASTAGNE reconnaît que tous les avenants ne sont pas conformes aux règles en vigueur. Elle informe les organisations syndicales qu'un travail est en cours pour proposer des contrats de travail et des avenants standards, valables pour toute l'AFPA. Les syndicats demandent communication de ces documents.

FO et CFDT demandent une indemnité compensatrice de salaire pour les logisticiens approvisionneurs à qui la direction demande de faire des achats.

La CGT ne voit pas ce qui peut justifier le refus de la direction d'accorder aux acheteurs territoriaux la prime de mobilité professionnelle de 900 euros, prévue dans l'article 15 de l'accord GPEECC (aide à la mobilité professionnelle). Elle demande en conséquence qu'elle leur soit attribuée.

Les syndicats alertent sur le temps perdu par les formateurs dans ce processus achats (rappelant à cette occasion de ce qui a déjà été évoqué lors du dernier CCE).

La CGT, estimant que la preuve vient d'être apportée de l'utilité du travail des logisticiens approvisionneurs, demande à la direction de reconsidérer sa décision de mise en disparition de cet emploi et de s'engager à son maintien.

La direction donne son accord de principe au sujet de la prime GPEECC de 900 euros. Elle n'émet pas d'objection au maintien des logisticiens approvisionneurs dans le processus des achats.

Un relevé de décision va être écrit et transmis aux participants dans les 8 jours